

**FINANCE** vendredi 15 juillet 2011

L'épreuve de vérité des banques européennes

Richard Werly

> Solvabilité Les résultats des tests de résistance menés par l'UE sont dévoilés aujourd'hui

Le conseil de supervision de l'autorité bancaire européenne (EBA, eba.europa.eu) y a mis la dernière main jeudi matin. L'épreuve de vérité, pour les nouveaux tests de résistance (stress tests) imposés aux principales banques de l'UE, interviendra toutefois avec leur annonce publique, ce vendredi soir, par l'EBA, basée à Londres et opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Nonante et un établissements sont concernés, comme pour les premiers «stress tests» publiés le 23 juillet 2010 mais menés, alors, par les régulateurs nationaux. Ils représentent 65% des actifs du secteur dans l'Union européenne. Y figurent, entre autres, 25 banques espagnoles, 13 banques allemandes, six banques grecques, cinq banques italiennes, quatre banques françaises, deux banques irlandaises et quatre banques portugaises.

Les critères d'examen ont néanmoins été durcis par la Commission européenne, accusée de laxisme au vu du faible taux d'échec de l'an passé. Alors que les nuages s'accumulaient déjà sur la Grèce, l'Espagne, le Portugal ou l'Irlande, seules sept banques avaient été recalées en 2010: cinq caisses d'épargne espagnoles (Diada, Cajasur, Espiga, Unnim et Banca Civica), une banque allemande (Hypo Real Estate) et une banque grecque (le crédit agricole ATE). Leur besoin de recapitalisation avait été évalué à 3,5 milliards d'euros. Le cas irlandais avait été le plus controversé, puisque deux des banques les plus exposées à la bulle immobilière spéculative, Anglo-Irish Bank (nationalisée fin 2009) et Irish Nationwide n'avaient pas été testées.

Comme en 2010, les tests de résistance se fondent sur une comparaison de deux scénarios: l'un central ou de «référence» et l'autre «adverse» censé démontrer la capacité de chaque établissement à encaisser une crise. Les résultats des stress tests seront publiés sous forme d'un résumé global, du détail des résultats obtenus banque par banque, et d'une fiche récapitulative par pays. Le critère central sera le ratio de solvabilité des fonds propres de base (Core Tier 1) des banques censé leur permettre d'absorber les pertes, par exemple sur les prêts non remboursés. Il devra être supérieur à 5% (contre 4% auparavant). Au cas où ce plancher serait atteint de justesse, une surveillance renforcée sera ordonnée.

Quinze banques sous surveillance?

Ont été également passés au crible l'impact d'une récession ou d'une baisse des prix immobiliers sur ces fonds propres, ou l'effet potentiel d'une perte de

valeur de la dette souveraine détenue par les banques, élément décisif en cette période d'incertitude sur la capacité des pays les plus vulnérables de l'Union à faire face à leurs échéances. L'exposition de ces 91 banques aux obligations émises par les pays de l'eurozone fera donc l'objet d'un tableau complet. Le scénario d'un possible «défaut» ne sera en revanche pas pris en compte, ce qui a entraîné par avance les vifs reproches des agences de notation. L'UE justifie cette décision par le fait que son mécanisme de secours financier basé à Luxembourg (EFSF), puis son futur mécanisme permanent, ont justement été mis sur pied pour éviter qu'un pays doté de la monnaie unique fasse faillite et ne puisse pas rembourser.

Quels résultats en attendre? Sans doute une mise sous surveillance d'au moins une quinzaine de banques, d'après des sources bruxelloises. L'agence Moody's, elle, affirme que 26 banques risquent de devoir solliciter un soutien externe. Ces établissements devront proposer un plan rectificatif d'ici au mois de septembre, puis ils disposeront de trois mois pour les mettre en œuvre. Les pays de l'UE, de leur côté, s'engageront à soutenir les banques ayant échoué.